

Cote du document:	<u>EB 2017/121/R.17/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>9 b) ii)</u>
Date:	<u>8 septembre 2017</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

République de l'Union du Myanmar

Projet de promotion des agro-industries dans
les États de l'Est

Additif

Conseil d'administration — Cent vingt et unième session
Rome, 13-14 septembre 2017

Pour: Approbation

Projet de promotion des agro-industries dans les États de l'Est

Additif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur les ajouts et modifications ci-après à apporter au rapport du Président sur le Projet de promotion des agro-industries dans les États de l'Est (EB 2017/121/R.17). Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en caractères gras et le trait de soulignement correspond aux suppressions.

Dans l'ensemble du document, toute mention faite du "Département de l'irrigation" est remplacée par "Département de l'irrigation et de la gestion des eaux".

Page 7, paragraphe 34

Le paragraphe est modifié comme suit:

" _____ Un compte désigné, libellé en dollars des États-Unis sera ouvert afin d'y déposer les fonds octroyés au projet via le prêt _____ du FIDA _____, ainsi que des comptes d'opérations libellés en kyats du Myanmar. Le projet utilisera la méthode du compte d'avances temporaires pour le compte désigné. Le gouvernement veillera à ce que les fonds de contrepartie figurent dans les dotations nationales destinées au MAEI, au niveau central et au niveau des États, et à ce qu'ils soient débloqués en temps voulu en faveur du projet."